Journal de Roubaix

Cinquante-quatrième année. — N° 180

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

MARDI 29 JUIN 1909.

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix.................... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing.................. Aux bureaux du journal, rue Carnot, 33 ;
A Mouscron.................. Chez M. Henri Lorouge, rue de la Station ;
A Tournai.................... Chez M. Verdière, 23, rue Bourdon Saint-Jacques ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des gares et principaux kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN

TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

BUREAUX ET RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, Téléphone 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, Téléphone 1340

TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes .... { Trois mois.. 5 francs / Six mois.... 9 — / Un an...... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus
Agence particulière à Paris, [illegible]

TRIPLE EXÉCUTION CAPITALE EN ALGÉRIE

BULLETIN

28 juin.

La Chambre a continué, lundi, la discussion de la revision douanière.

⁂

De nouveaux incidents se sont produits à Marseille. Plusieurs navires n'ont pu appareiller. Les inscrits maritimes ont décidé de se remettre en grève.

⁂

Par suite d'un faux pas, M. Emile Faguet, membre de l'Académie française, s'est cassé la jambe droite, à la Sorbonne.

⁂

Les maires et vétérans italiens ont été reçus à l'Hôtel de Ville, par le Conseil municipal de Paris.

⁂

Trois des assassins de l'inspecteur des forêts Dubois et du brigadier forestier Barbier, ont été exécutés, lundi matin, à Bossuet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les crédits supplémentaires

LE MONOPOLE DU PAVILLON

La révision de nos tarifs douaniers

M. Siegfrieg, député du Hâvre, ne veut pas de mesures extrêmes : il faut développer dit-il, notre enseignement professionnel et commercial. L'œuvre de la commission des douanes, répond à la situation présente, déclare M. Jean Morel, rapporteur

Paris, 28 juin.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson.

LES CRÉDITS POUR LE MAROC

M. DOUMER, *rapporteur général de la Commission du budget*, donne lecture du rapport fait, au nom de la Commission du Budget, sur le projet de loi, adopté par la Chambre, et modifié par le Sénat, portant ouverture de crédits supplémentaires pour le Maroc.

L'urgence est déclarée et les articles 1 et 2 en sont adoptés à main levée. L'ensemble est adopté.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Le rapporteur général de la commission du budget donne lecture du rapport sur le projet adopté par la Chambre, et modifié par le Sénat, portant ouverture de crédits supplémentaires et extraordinaires sur l'exercice de 1908. L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité de 456 votants.

L'ABUS DE L'AFFICHE-RÉCLAME

La Chambre adopte, après urgence déclarée la proposition de loi de M. Beauquier contre l'abus de l'affiche-réclame.

LE MONOPOLE DU PAVILLON

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la suspension du monopole du Pavillon.

M. Picard, ministre de la marine, annonce que, grâce à l'esprit bienveillant et au bon vouloir de tous, le conflit entre inscrits maritimes et armateurs s'est apaisé. L'accord s'est fait. La population de Marseille a accueilli cette entente avec joie.

M. Trouin, député d'Algérie, déclare qu'il s'associe avec ses collègues de la colonie aux déclarations de M. Picard. Mais il demande que des mesures soient prises pour l'avenir et que la Chambre ne se sépare pas sans voter le projet de loi.

M. Cruppi, ministre du commerce, estime qu'il faut absolument que la situation soit réglée, mais il pense qu'il ne serait pas opportun de discuter cette loi au lendemain de l'arbitrage.

M. Maurice Colin insiste pour qu'on n'ajourne pas la discussion du projet. Il consent à ce que cette discussion n'ait pas lieu aujourd'hui, mais il demande qu'elle soit mise à l'ordre du jour de jeudi matin.

M. Allemane dit que discuter le projet, c'est ramener un conflit heureusement terminé.

M. Etienne est très content du succès de l'arbitrage, mais il n'oublie pas que depuis un mois il y a eu de grands désastres. L'expérience permet d'espérer que le conflit ne renaitra pas. C'est pour cela qu'il insiste pour la discussion immédiate.

M. Cuttoli insiste pour que l'on vote le projet avant les vacances.

M. Jourde est pour l'ajournement.

L'ajournement est voté.

LA RÉVISION DOUANIÈRE

On reprend la discussion de la revision des tarifs douaniers.

M. Augé proteste contre cette assertion de M. Beauregard que les viticulteurs ont commis une grosse faute en votant le tarif douanier de 1892 pour conserver le marché intérieur.

La consommation du vin a passé de 33 à 48 millions d'hectolitres. C'est là un argument en faveur du maintien des tarifs protecteurs. Pour cette raison, l'orateur déclare qu'il votera le passage à la discussion des articles.

DISCOURS DE M. SIEGFRIEG, DÉPUTÉ DU HAVRE

Pas de mesures extrêmes

M. Siegfrieg, député du Hâvre, monte à la tribune.

La théorie libre échangiste, dit-il, ne peut plus se soutenir aujourd'hui, parce que les autres pays ont relevé les droits qui frappaient nos articles à leur entrée chez eux, et d'autre part, nous ne pouvons nous contenter du marché intérieur qui augmenterait sensiblement le coût de la vie.

L'augmentation des droits sur les produits de la métallurgie ne nous permettrait pas de lutter contre l'industrie étrangère. Il faut exempter la matière première, et ne pas frapper de droits excessifs les objets fabriqués.

Ainsi les droits sur l'acier ont comme conséquence d'augmenter le prix des locomotives construites en France, ceux sur les tôles, font que pour la construction des navires, nous ne pouvons lutter contre la concurrence étrangère. Avec ce libre échange, nos exportations ont augmenté de 2 % par an, avec le tarif douanier de 2,50 % seulement.

Notre commerce n'a augmenté que de 3 % par an, tandis que l'augmentation a été en Angleterre de 4 %, en Allemagne de 8 %.

Il faut des droits compensateurs pour protéger notre agriculture et notre industrie, mais il ne faut pas dépasser une certaine limite. Le régime des conventions commerciales est préférable.

Nous devrions aussi nous attacher à développer notre enseignement professionnel et commercial, faire à cet effet un effort budgétaire, et stimuler l'initiative individuelle.

Au lieu de laisser attaquer le capital, il faut s'efforcer de le développer, car, plus le capital est rare, moins le salaire des ouvriers est élevé.

M. Paul Constans. — Le capital ne fructifiera que lorsqu'il sera entre les mains des travailleurs.

M. Vaillant. — Le capital est le travail moral (Rires à droite et au centre).

M. Siegfrieg. — Une grande partie du capital est le produit du travail (Très bien! Très bien). Le capital est nécessaire, mais je suis partisan d'un capital à bon marché, qui fera disparaître l'antagonisme entre le capital et le travail.

M. Compère-Morel. — Il ne peut disparaître. (Exclamations. Très bien à l'extrême gauche).

M. Siegfrieg. — En effrayant le capital, les socialistes font un grand tort aux ouvriers (Applaudissements). L'ouvrier américain se rend bien compte de ces vérités et ses salaires augmentent plus qu'ailleurs.

M. Siegfried termine en ces termes :

Pour développer nos affaires, nous devons avoir partout des représentants français. (Très bien).

Les banques françaises devraient être plus larges en matière de crédit. Elles devraient prendre du papier à six mois, comme celles qui existent en Allemagne. Nous devrions avoir comme dans ce pays, de véritables banques d'exportation. (Très bien).

J'espère, en terminant, que le tarif présenté par la Commission, déjà amendé, sera encore l'objet de nouvelles améliorations. (Applaudissements).

Discours de M. Jean Morel, rapporteur de la Commission des douanes

M. Jean Morel intervient dans la discussion. L'œuvre de la Commission des douanes, dit-il, est empreinte d'une grande modération.

Elle a maintenu le statu quo sur la plus grande partie des aliments et des combustibles, et la franchise sur les matières premières.

Elle n'a relevé les tarifs que pour permettre à notre industrie de vivre.

Elle a établi les droits compensateurs pour que la production française puisse lutter d'armes égales sur le marché national contre la concurrence étrangère.

L'orateur examine le bilan de nos échanges et montre qu'en 1907, les produits du sol national avaient pris sur le marché français, la place de 600 millions de produits étrangers.

Ce résultat est dû à la diffusion de l'enseignement agricole et au régime douanier de 1892. (Interruptions).

M. Lasies. — Ça n'existe pas, l'enseignement agricole! Il y a des fonctionnaires, mais pas d'agriculteurs. (Applaudissements sur de nombreux bancs).

M. Jean Morel. — On a reproché à notre politique douanière, d'avoir eu pour conséquence l'augmentation des produits de première nécessité, cela n'est pas exact. Aujourd'hui le prix du blé en France, est à parité avec le prix existant en Angleterre ; seule la viande de porc a augmenté.

A l'étranger, il y a, au contraire, une hausse générale sur la viande.

Les tarifs de 1892, ont sauvé l'agriculture d'une ruine imminente et développé notre industrie.

Il s'agit de savoir si des circonstances ne se sont pas produites qui commandent d'en opérer la révision. (Applaudissement).

La suite de la discussion est renvoyée à mardi matin.

La séance est levée à 6 heures 40.

INFORMATIONS

M. Emile Faguet blessé

Paris, 28 juin. — M. Emile Faguet, membre de l'Académie française, professeur à l'Université de Paris, quittait la Sorbonne, lorsqu'il fit un faux pas et tomba si malheureusement, qu'il se cassa la jambe droite. Pareil accident était déjà arrivé, il y a quelques années, à M. Faguet. Le blessé a été transporté à son domicile.

Le lancement du « Danton »

Brest, 28 juin. — La Commission nommée pour examiner la situation du « Danton » a conclu que le cuirassé ne pouvait être lancé le 4 juillet prochain.

Le monument Baric

Tours, 28 juin. — Cet après-midi a eu lieu, au Parc Mirabeau, l'inauguration du monument élevé à Baric, le célèbre dessinateur qui caricatura avec tant de verve et de fantaisie, les paysans.

CHOSES ET AUTRES

Madame attrape sa femme de chambre :

— Comment, Mélanie, vous vous absentez plus d'une demi-journée sans me prévenir ; d'où venez-vous ?

— Mais, madame, je viens de me faire vacciner.

— Il faut trouver autre chose, ma fille ; avec moi, le vaccin, ça ne prend pas !

⁂

Elles causent :

— Vous avez été au Grand-Prix, hier ?

— Oui ! j'adore la vie des champs...

— ...Des champs de courses.

LE DIAMANT ARTIFICIEL

Le procès Lemoine

Paris, 28 juin. — Aujourd'hui a eu lieu devant la 10e chambre correctionnelle, la reprise des débats de l'affaire Lemoine.

C'est la 7e audience consacrée au procès et c'est loin d'être fini.

Me Doumerc a prononcé sa plaidoirie pour M. Feldenheimer, diamantaire, à Londres, partie civile.

Au cours de ses observations, un incident se produit.

Me Doumerc annonce qu'il y a quatre jours, son client était avisé que M. Gruet, lapidaire, à Paris, avait vendu à Lemoine, en 1905 et 1906, du diamant brut pour une somme de 10.000 francs. Il a été décidé que M. Gruet serait entendu.

Un feu tiré sur une fillette à Paris

Paris, 28 juin. — Ce matin, à onze heures et demie, un individu dont on n'a pu connaître le nom, a tiré, dans le jardin du Luxembourg, trois coups de revolver sur une fillette de sept ans, Renée Ullmann, demeurant 20, rue de Tournon, qui jouait sous la surveillance de sa gouvernante, Marie Petersen, une femme de quarante-trois ans.

La fillette n'a pas été atteinte.

Conduit au commissariat, cet individu a déclaré se nommer Ulman. Sa famille a déclaré ne pas le connaître.

Trois têtes sont tombées en Algérie

De nombreux Arabes assistaient à l'exécution. — L'un des condamnés à mort crie vengeance contre les Européens

Alger, 28 juin. — Trois têtes sont tombées à Bossuet, au fond de l'Algérie, sur la frontière marocaine. Les assassins de l'inspecteur Dubois et du sous-brigadier Barbier ou plutôt ceux des assassins dont la justice a pu s'emparer, car ils sont douze au moins qui ont réussi à échapper à toutes les recherches, ont payé leur dette et subi le châtiment suprême.

L'échafaud avait été dressé sur la place du village, devant l'église. Toute la nuit, une section du 1er étranger a campé devant les bois de justice, tandis que des patrouilles de tirailleurs faisaient des rondes.

Les indigènes ont assisté nombreux à l'exécution ; plusieurs d'entre eux ont toujours été soupçonnés d'avoir pris part au crime.

Cheikk ould Cheikk a été exécuté le premier, puis Mohammed ben Sliman, cynique gredin et redoutable bandit qui, rongé par la tuberculose, n'était plus qu'une loque lamentable ; enfin la tête de Nour Bouchta est tombée la dernière.

C'est celui-ci qui, tandis qu'on le faisait monter dans la charrette qui devait le transporter de Magenta à Bossuet, harangua pendant un quart d'heure le public, d'une voix forte, s'adressant tour à tour aux Européens et à ses coreligionnaires. Aux premiers, il dit : « Chiens ! Fils de chiens, vous m'envoyez à la mort parce que je n'ai pas voulu vous acheter. Si je vous avais donné de l'argent et trahi mes frères, vous m'auriez donné un burnous rouge à galons d'or comme à ces chaouchs qui ont trempé leurs mains dans le sang des deux forestiers. »

Aux indigènes, il dit : « La honte soit sur les lâches qui ne vengent pas les injures. O mes frères, on va tuer demain trois musulmans. Si vous êtes des hommes, demain vous le ferez voir à ces roumis maudits. »

La dernière exécution à laquelle avait procédé Lapeyre, le bourreau d'Alger, avait eu lieu, il y a trois ans exactement, le 27 juin 1906, sur une place publique de Bougie.

APRÈS LA SÉPARATION

Les poursuites contre Mgr Gieure, évêque de Bayonne. — Le prélat est chaleureusement acclamé

Bayonne, 28 juin. — Mgr Gieure, évêque de Bayonne, a comparu aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation d'entrave à la liberté des enchères, motivée par l'instruction pastorale qu'il fit publier d'abord, et ensuite lire en chaire dans les églises de son diocèse, contre les acquéreurs de biens ecclésiastiques.

Après avoir rappelé les peines spirituelles édictées par l'Eglise contre ces acquéreurs, Mgr Gieure déclarait en outre prononcer la peine d'excommunication contre les membres de toute assemblée délibérante, tels que conseillers municipaux, membres des commissions de bienfaisance, qui par leur vote sollicitent et obtiennent l'attribution des biens d'Eglise.

« Ceux-ci, ajoutait-il, sont exclus de la participation aux sacrements, et après leur mort, privés des honneurs de la sépulture chrétienne, à moins qu'ils n'aient désavoué leur vote par un acte public et réparé dans toute la mesure du possible. »

Mgr Gieure est également poursuivi pour avoir, dans une lettre pastorale sur l'école neutre, poussé à la violation de la loi.

Deux prêtres du diocèse, M. Larre, curé de Sainte-Eugénie, à Biarritz, et M. Mirande, vicaire de la cathédrale de Bayonne, poursuivis pour avoir donné publiquement lecture en chaire de la lettre incriminée, ont accompagné ce matin leur évêque, qui s'est présenté devant le tribunal correctionnel à neuf heures.

De nombreux manifestants qui les attendaient devant le Palais de justice les ont acclamés.

L'audience a commencé à neuf heures et demie. Le président, après les interrogatoires d'identité, donna lecture — pour mettre les choses au point, dit-il, — de la lettre épiscopale.

Mgr Gieure, renouvelant les termes de sa lettre, fait entendre une énergique protestation contre la loi sur la dévolution et déclare que l'église ne la reconnaîtra et ne s'y soumettra jamais.

Le curé de Biarritz et le vicaire de la cathédrale de Bayonne, interrogés ensuite reconnaissent l'acte qui leur est reproché. Ils ont lu publiquement le mandement épiscopal et ils ajoutent qu'ils approuvent sans réserves les déclarations faites par leur évêque devant le tribunal.

Le Procureur de la République requiert une condamnation ; son réquisitoire d'une forme assez modérée, va à l'encontre de tous les arrêts déjà rendus. Il demande contre Mgr Gieure une condamnation à l'emprisonnement avec sursis et à une forte amende.

Il se contente de pénalités légères contre les deux autres ecclésiastiques.

Ce réquisitoire passionné, provoque l'indignation de l'auditoire.

A un moment donné le Procureur ayant qualifié de déclarations orgueilleuses, les légitimes protestations inspirées à Mgr Gieure, par le souci des âmes, dont il à la charge, les manifestations du public deviennent tellement énergiques que le président demande de faire évacuer la salle.

Me Riquoir du barreau de Pau, se présente à la barre, au nom de Mgr Gieure. Me Guichenne, député des Basses-Pyrénées, plaide pour l'abbé Larre et Me Axague, du barreau de Bayonne, pour l'abbé Mirande.

Les trois avocats, en des plaidoiries éloquentes, démontrent de façon irréfutable, le mal fondé de la poursuite.

Le tribunal met l'affaire en délibéré, le jugement sera rendu ultérieurement.

A la sortie de l'audience Mgr Gieure est l'objet d'une nouvelle et chaleureuse ovation.

Création d'un Institut aéro-technique

Deux dons importants sont faits dans ce but à l'Université de Paris

Paris, 28 juin. — M. Henry Deutsch vient d'offrir à l'Université de Paris, une somme de 500.000 francs pour la fondation d'un institut Aéro-Technique ayant pour objet de poursuivre toutes études et recherches techniques tendant au perfectionnement des appareils de locomotion aérienne sous toutes ses formes.

En outre du capital de 500.000 francs, l'Université de Paris recevra une subvention annuelle de 15.000 francs.

De son côté, M. Bazil Zakaroff, qui est de nationalité hellénique, fait également don à l'Université de Paris, d'une somme de 700.000 francs dont les arrérages seront appliqués à la fondation d'une chaire d'aviation à la Faculté des sciences.

LE DRAME DE L'IMPASSE RONSIN

La santé de Mme Steinheil

Paris, 28 juin. — On assure que Mme Steinheil est très affaiblie physiquement et moralement. Elle est atteinte d'anémie et les médecins la visitent souvent dans sa cellule.

Il n'est plus question de sa mise en liberté provisoire : ses défenseurs s'occupent surtout des témoignages relatifs à la question des lévites.

C'est au président des assises appelées à juger Mme Steinheil, qu'il appartiendra d'ordonner, s'il y a lieu, une nouvelle enquête.

Les directions pontificales

Nous avons publié, ces jours derniers, une dépêche de Rome disant que le Pape Pie X entendait observer, vis-à-vis de la France, la même ligne de conduite que le Pape Léon XIII.

M. François Veuillot, dans l'*Univers*, écrit à ce sujet :

Les directions de Léon XIII n'ont jamais été que l'application de la doctrine traditionnelle de l'Eglise à une situation déterminée. L'Eglise a toujours respecté les pouvoirs établis ; l'Eglise n'a jamais pratiqué ni recommandé de politique anticonstitutionnelle. Les catholiques de France avaient oublié ce principe, Léon XIII l'a remis en lumière, Pie X ne l'a point replacé sous le boisseau.

Aujourd'hui comme hier, l'Eglise ne peut reconnaître et conseiller, comme terrain politique, que le terrain constitutionnel. Aucune autre attitude politique ne peut se flatter d'obtenir son approbation, ni même son aveu. C'est pourquoi l'*Action libérale populaire* a reçu, du Saint-Siège, des encouragements, dont les ligues anticonstitutionnelles n'ont pas bénéficié ; celles-ci, le Vatican les *ignore*.

Telle est la question de droit.

Mais, à côté d'elle, il y a une question de fait.

C'est un fait qu'un bon nombre de catholiques se refusent irréductiblement à placer leur action politique sur le terrain constitutionnel.

Léon XIII avait nourri l'espoir de les y amener. Pie X, après une expérience de près de vingt ans, ne peut plus entretenir, dans les circonstances actuelles, une pareille espérance. Il ne peut plus compter que l'union de tous les catholiques français se réalisera prochainement sur le terrain politique.

Ce fait, remarquez-le, ne modifie ni n'atténue en rien les principes appliqués par Léon XIII. Il pose seulement une question nouvelle.

Devant l'impossibilité de réunir les catholiques français sur le terrain politique, faut-il donc ajourner indéfiniment cette union si nécessaire ?

Nullement ! Mais il faut s'efforcer de la conclure, avant tout, sur un autre terrain, sinon le plus propice à l'union, par le but qu'on y poursuit, par le drapeau qu'on y déploie, par les chefs qu'on y reconnaît : le terrain de la défense religieuse et de la conquête populaire !

C'est pourquoi Pie X convie instamment tous les catholiques de France à se grouper, autour de l'épiscopat, sur ce terrain d'union militante et sociale.

... Rien n'est donc plus clair, plus pratique et plus franc que les directions données par Pie X aux catholiques français.

Pie X maintient, comme un principe incontestable, les directions politiques de son prédécesseur.

Il reconnaît toutefois l'évidente impossibilité d'amener aujourd'hui tous les catholiques de France à suivre ces directions.

Et il invite, à la fois, ceux qui leur obéissent et ceux qui les méconnaissent, à s'unir, autour des évêques, pour la défense de l'Eglise et l'apostolat populaire.

Ces directions pontificales sont notre consigne.

Nous demeurons, avec le Pape et avec l'Eglise, sur le terrain constitutionnel, — terrain de fait et non de parti. Nous gardons nos sympathies à l'*Action libérale populaire*, qui défend, sur ce même terrain, la religion, le peuple et la patrie.

Mais, en même temps, nous tendons une main fraternelle à tous les autres catholiques et nous sommes prêts, sans nous préoccuper de leurs opinions politiques, à collaborer avec eux, sous la direction de l'épiscopat, pour la liberté de l'Eglise et le relèvement de l'âme française....

Une lettre inédite du Pape Léon XIII à Mgr de Cabrières

D'autre part, le « Gaulois » publie une lettre inédite de Léon XIII à Mgr de Cabrières. Le vénérable évêque de Montpellier, surpris de l'interprétation donnée à sa lettre d'adhésion au cardinal Richard sur le ralliement par l'historiographe de Léon XIII (Mgr T'serclaes, avait cru devoir exposer au Souverain Pontife le trouble de sa conscience. Il en reçut une lettre, dont voici la traduction :

LEON XIII, Pape

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous ne vous donnons aucune raison de douter et de prendre inquiétude au sujet de Notre grâce et de Notre bienveillance envers vous ; et pour vous en faire la preuve la plus manifeste, Nous profitons volontiers de l'occasion que vous Nous en fournissez vous-même. Aussi bien, Nous acceptons au nombre des plus agréables les vœux que Nous a apportés votre dernière lettre. Nous y avons vu la plus claire expression du respect que vous gardez en votre cœur, pour la chaire de Saint-Pierre, en même temps que la meilleure volonté de déférer à Nos ordres et à Nos désirs. Nous Nous sommes réjoui de ces sentiments, dans la large mesure qui convenait ; et cela d'autant plus vivement que Nous avons eu la joie d'apprendre par vous combien manifeste et permanente peut se constater, parmi vos fidèles, l'union des esprits, et leur zèle à collaborer au bien commun, par dignité chrétienne.

Pour ces deux éléments d'action dont dépend, à Notre avis, la principale et la plus vraie et la plus salutaire défense de nos affaires françaises, Nous ne saurions trop vous louer et vous presser à les conserver de toute force. Et Nos félicitations s'adressent à juste titre à vous qui, comme vous le confessez, y avez travaillé virilement pour votre part et qui avez résolu de fairer le plus instamment possible « que l'unanimité des cœurs s'avive pour concourir à l'unité d'une action commune ». Ainsi donc, Vénérable Frère, pour que vous insistiez sur ce point, Nous voudrions que vous prissiez force et courage. Cependant, ne croyez pas que ni l'amour de l'Eglise ni celui de la patrie puisse s'offenser que quelqu'un fidèle à une cause honnête, garde en son âme son inclination et même ses préférences pour une autre forme des affaires civiles.

Et maintenant, répondant par un heureux échange aux vœux que vous formez pour Notre conservation, Nous prions Dieu qu'il vous accorde l'abondance de ses conseils, dont vous avez besoin dans votre charge pastorale et surtout dans la condition nouvelle du clergé, sur laquelle vous Nous avez exprimé votre inquiétude. C'est pourquoi Nous vous envoyons, avec la plus vive affection, la bénédiction apostolique, à vous, à votre clergé et à tout votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 30 décembre 1894 et la dix-septième année de Notre Pontificat.

Léon XIII, pape.

LA GRÈVE DES INSCRITS MARITIMES

Nouveaux incidents à Marseille. — Des navires sont empêchés de prendre la mer

Marseille, 28 juin. — La reprise du travail a donné lieu, lundi matin, à de nouveaux incidents. Dès la première heure, les équipages se sont présentés à bord des navires où ils étaient embarqués avant la grève ; mais plusieurs de ces navires avaient déjà à bord un équipage recruté pendant le conflit et les Compagnies ont refusé de le débarquer.

Ce refus a provoqué une vive agitation parmi les inscrits.

L'équipage de la « Ville-de-Naples », qui devait partir à midi pour l'Algérie, se solidarisant avec les inscrits qui n'avaient pu embarquer, a mis sac à terre, ainsi que l'équipage du « Rhône ».

Le « Calvados » et la « Ville-de-Sfax », ont pu, néanmoins, partir à une heure, pour Bône et Alger avec un équipage recruté pendant la grève.

Un autre incident a été suscité par la présence à Marseille, de 93 matelots recrutés dans les ports du Nord au moment de la grève et qui, en arrivant à Marseille, s'étaient joints aux grévistes. La Compagnie Transatlantique s'étant refusée à les rapatrier, ces marins ont été hospitalisés à la Maison du Marin aux frais du Syndicat des inscrits. Le secrétaire du Syndicat, vient d'aviser le Préfet des Bouches-du-Rhône, que ne pouvant plus subvenir à leurs besoins, il ne répondait pas des incidents qui pourraient se produire s'ils n'étaient pas rapatriés dans les 48 heures.

Nouvelles réclamations syndicales

D'autre part, M. Rivelli, secrétaire du Syndicat des inscrits, a adressé un télégramme au ministre de la Marine protestant contre la diminution des effectifs des chauffeurs et des soutières.

Désignation de l'arbitre

Paris, 28 juin. — M. Picard a désigné M. Ditte, président au Tribunal de la Seine, comme arbitre pour solutionner les points en litige entre les armateurs et les inscrits maritimes de Marseille.

La grève recommence

Paris, 28 juin. — A la présidence du Conseil, on annonce que les inscrits maritimes de Marseille, à la suite des incidents que nous signalons plus haut, se remettraient en grève. Les équipages ont déserté les paquebots.

LE CINQUANTENAIRE DE SOLFÉRINO

Les fêtes franco-italiennes à Paris. — Les maires et vétérans italiens à l'Hôtel de Ville

Paris, 28 juin. — Le Conseil municipal avait organisé aujourd'hui une grande réception en commémoration du 50e anniversaire de la campagne d'Italie.

Il y avait convié, le comte Gallina, ambassadeur d'Italie, à Paris ; les maires de Rome, Gênes, Milan, Turin, Pérouse et Coni, ainsi que les vétérans de 1859 et les membres marquants de la colonie italienne.

A 3 heures, les invités ont fait leur entrée dans la salle des séances, décorée de drapeaux des deux nations.

Les conseillers municipaux saluent l'entrée des Italiens par des applaudissements et le cri de : Vive l'Italie ! Ceux-ci répondent par le cri de : Vive la France !

MM. Chausse, président du Conseil municipal, de Selves, préfet de la Seine, et Lépine, préfet de police, prononcent des allocutions auxquelles répondent, MM. Gentili di Giuseppe, au nom de la Ligue franco-italienne, et Nathan, maire de Rome. Ce dernier présente à la Municipalité, la maquette du monument, l'Indépendance Italienne, que le Comité des fêtes se propose d'offrir à la ville de Paris. Les invités sont ensuite conduits dans les salons, où une réception, suivie d'un concert, a été organisée en leur honneur.

Terrible drame

A SAINT-POL-SUR-MER

Un électricien tue sa femme et se suicide

Un drame émouvant s'est déroulé, dimanche, vers le soir, sur la plage de Saint-Pol-sur-Mer. Un électricien venu d'Hautmont a tué sa compagne à coups de revolver et s'est ensuite brûlé la cervelle. Voici les faits :

Un nommé Jean-Baptiste Bouille, âgé de 42 ans, ouvrier électricien à Hautmont, se liait, il y a dix-neuf ans, avec une femme qui avait quinze ans de plus que lui. Un enfant naquit de cette union irrégulière : Gabriel Bouille, âgé de seize ans, et actuellement pensionnaire au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer.

Il y a quelque temps, Bouille constatait que sa compagne lui était infidèle : il en acquit surtout la certitude le dimanche de Pâques. La vie devint bientôt impossible. Il se sépara de cette femme il y a trois semaines ; mais leurs relations durent reprendre, car dimanche matin, tous deux débarquaient à Dunkerque à neuf heures, se rendaient au Sanatorium, y prenaient leur fils et allaient déjeuner à la plage, au café de l'« Abri des Flots », tenu par M. Verscheure.

Après un copieux repas qui ne fut marqué par aucune discussion, le père, la mère et l'enfant allaient visiter les darses.

Vers cinq heures, revenant à proximité de l'auberge « l'Abri des Flots », Bouille pria son fils d'y aller chercher un panier de provisions et deux litres de bière.

Quand l'enfant revint, au bout d'un quart d'heure, il eut devant les yeux un spectacle affreux : étendus côte à côte, son père et sa mère, le front ensanglanté, ne donnaient plus signe de vie. Le corsage de la pauvre femme commençait à se consumer. Le pauvre garçon eut l'incroyable présence d'esprit d'éteindre les flammes avec la bière qu'il apportait. Eperdu, il courut ensuite prévenir M. Verscheure.

Le cafetier constata que la femme était morte : elle avait la tempe droite trouée ; et une seconde blessure, faite à bout portant, rougissait la poitrine. L'homme râlait. Il avait également la tempe droite trouée.

Le commissaire de police fut avisé, et M. Pascalin fit transporter Bouille à l'hôpital de Dunkerque. Le corps de la femme fut déposé à la Morgue. L'électricien est mort, lundi, à onze heures du matin, sans avoir repris connaissance.

On a trouvé sur lui une sorte de carnet-journal